

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 40

Artikel: La critique lausannoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

A propos des bans de vendange.

C'est une question qui a déjà fort occupé la presse de notre canton et le *Conteur* en particulier. Or, il s'agit, dans l'espèce, comme disent Messieurs les avocats, de déraciner une coutume plusieurs fois séculaire, pour la remplacer tout simplement par le régime de la liberté. C'est vite dit, et la chose en effet, serait assez simple s'il ne s'agissait que d'une coutume et non d'une loi. Mais tout ce qui concerne les bans de vendange est régi par le Titre II, Chap. I^{er}, du Code rural. C'est donc armées de cette loi que les municipalités fixent, avec sagesse et prudence, la levée des bans.

Notre commune a trois *parquets* principaux : Bauregard, Malagnou et Sans-Souci.

La levée des bans a lieu comme suit : Bauregard le 11, Malagnou le 14 et Sans-Souci le 17. Après plusieurs jours de pluie, le 11 se lève magnifique : chacun a retenu son monde et veut vendanger. Mais la récolte est faible et trompe en mal ; il en résulte que plusieurs petits propriétaires ont terminé la cueillette avant la fin de la journée. Ces propriétaires ont bien des vignes, à Malagnou et à Sans-Souci, où ils pourraient aller continuer leur travail, mais il leur est interdit d'en prendre les fruits. Cependant, malgré ce Code bizarre, il y a une porte ouverte : moyennant six francs, on vous laissera faire votre cueillette à Malagnou, et pour six autres francs, vous pourrez aussi vendanger à Sans-Souci. Cette manière d'interpréter le Code est certainement fort libre et bien éloignée des intentions du législateur ; car il est à remarquer qu'on transforme une question de police en une question fiscale, et qu'on bat monnaie au lieu d'arrêter les délinquants. La sébille municipale ne devrait pas vivre de ce pain-là.

Celui qui aurait l'idée saugrenue de vendanger sa vigne par le clair de lune pourrait le faire, mais serait invité à verser dans la caisse communale la minime somme de quatre-vingt-dix francs (Code rural, art. 216). Nous pensons que pour ce prix, le délinquant n'est pas

autrement inquiété, sans cela le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. Avec cette réglementation protectrice, fiscale autant qu'incommode, c'est surtout les petits propriétaires qui sont lésés. D'un autre côté, nous n'envions pas le rôle de municipal quant il s'agit de fixer les vendanges.

Si, voulant la qualité, la municipalité croit bien faire en retardant la cueillette de quelques jours, et que, malheureusement, il vienne à pleuvoir, toute cette eau lui retombera dessus sans pouvoir la laver.

Aussi, quelle que soit leur sollicitude pour leurs administrés, quelque conscience que les municipaux aient mis dans l'exercice de leurs fonctions durant toute l'année, rien ne prévaut contre la fixation malencontreuse des bans de vendange.

Aussi, réclamons-nous, une fois de plus, l'abrogation d'une loi qui n'est plus en harmonie avec les idées modernes, pour la remplacer par le régime de la liberté. LÉO ANITA.

La critique lausannoise.

Dans son numéro du 26 septembre, la *Feuille d'Acis de Lausanne* publiait les lignes suivantes, qu'on venait de lui adresser :

Chacun est frappé du mauvais effet produit par la construction qui s'élève entre le Grand-Chêne et le Grand-Pont. Il est difficile de comprendre que le Municipalité n'ait pas demandé une modification aux plans de ce bâtiment qui gâte tout un quartier, et qui compromet le rélargissement du Grand-Chêne. Qui veut construire derrière cet affreux écran ? De plus, la hauteur de ce singulier édifice transforme en ruelle étroite et profonde la seule voie directe reliant la gare du Flon à la place de St-François.

Le journal que nous citons avait probablement accueilli trop facilement cette communication, car, le lendemain, il s'empressait de l'atténuer en ces termes :

Nous avons inséré hier une lettre au sujet de la construction qui s'élève actuellement dans le voisinage de la gare du Lausanne-Ouchy. On nous prie d'engager nos lecteurs à surseoir leur jugement jusqu'à l'époque où ce bâtiment sera terminé. Ce n'est qu'à ce moment qu'on pourra juger de l'effet produit.

Mais cela va sans dire!... Voilà au moins qui mettra un terme aux critiques incessantes qu'on entend sur le Grand-Pont, où des groupes arrêtés en face de l'œuvre nouvelle, encombrant le trottoir et discutent passionnément sans songer qu'ils interrompent la circulation.

Ce sont des lamentations sans fin :

— Ah ! que c'est affreux !

— Je vous en prie, monsieur, qu'est-ce-qu'on fait là ?

— Mais quel est donc l'architecte qui a pu concevoir pareille chose ?

— C'est vraiment intolérable!... Est-ce qu'il n'y a pas une loi en vertu de laquelle on peut s'opposer à de telles constructions?...

— Quelle triste chose pour l'aspect du quartier, pour les voisins, pour ce bel immeuble qui est là derrière !

— Et patati et patata, tant que le jour est grand !

Voilà ce qu'on entend sur le Grand-Pont. Mais que dis-je?... ce n'est plus le Grand-Pont, ce n'est plus le Pont-Pichard, c'est le *Pont des soupirs*.

Jugements prématurés, hélas !

Que n'a-t-on pas dit de M. Eiffel, au début de l'œuvre qui doit l'immortaliser ! La langue française suffisait à peine à toutes les épithètes mal sonnantes, à toutes les diatribes qui l'ont accueilli.

Les écrivains, les peintres, les sculpteurs, les architectes et les poètes les plus célèbres de la France se ligüèrent, dans une protestation indignée, contre « l'inutile et monstrueuse tour Eiffel, dont on verrait l'ombre odieuse s'allonger sur Paris ! »

Et quelques mois après ce concert de récriminations, ces mêmes hommes qui avaient frappé d'anathème le colosse de fer, s'empressaient d'en graver les 300 mètres, fiers d'être reçus là-haut par le célèbre ingénieur ; quelques mois plus tard, disons-nous, les curieux et les admirateurs accouraient des cinq parties du monde pour voir la merveille de l'Exposition de 1889.

Qui vous dit qu'il n'en sera pas ainsi de la construction lausannoise aujourd'hui en butte à tant de critiques amères?...

Et, du reste, laissons achever cet édifice, qui n'a sans doute pas encore atteint la hauteur voulue, qui n'a pas encore pris tout son élan vers le ciel. Contrarié par le mauvais temps et par la grève, il a évidemment subi un arrêt qui ne pourra peut-être se compenser cette année, vu la saison avancée. Mais savez-vous si au printemps prochain ce travail ne sera pas repris et si quelques étages encore ne viendront pas en couronner le succès ?

C'est alors seulement que nous pourrions l'apprécier. Jusque-là, ne précipitons pas notre jugement.

Voyez la fontaine de Montbenon, chef-d'œuvre d'art et de goût, encore incompris, et qui a fait causer méchamment tant de gens ; voyez la grotte !... Ces deux nouvelles créations ne sont-elles pas devenues pour Lausanne des curiosités qui attirent journellement nombre de promeneurs ?...

Et si, comme on le dit, la construction incriminée est l'œuvre de l'architecte à qui Lausanne doit un de ses plus beaux monuments, n'est-ce pas là, pour le public lausannois, un motif de plus d'accepter avec confiance certain genre de construction dont les beautés échappent encore au commun des mortels ?...

On répète sans cesse que sa silhouette se détache désagréablement sur la verdure de Montbenon, et qu'elle masque de la manière la plus regrettable la belle et grande façade nord de l'immeuble récemment construit au Grand-Chêne.

C'est sans doute encore une erreur. Les grandes façades, les belles lignes architecturales, c'est beau, je n'en disconviens pas, mais c'est monotone après tout. Il faut rompre cette monotonie en flanquant quelque chose devant, cela apporte de la variété, du pittoresque, dans une ville ; ça rentre mieux dans le genre de notre vieille cité, si pittoresque et si accidentée.

Pourquoi donc juger ainsi d'avance, pourquoi ne pas attendre ?...

Oh ! la critique lausannoise ! !

Un terrible factionnaire.

Je devais voir, à tout prix, mon ami Gaspard et je ne parvenais pas à le rencontrer. J'avais beau courir de-ci, courir de-là, demander à chacun de ses nouvelles, personne ne savait ce qu'il était devenu. J'appris enfin qu'il séjournait à la campagne, chez ses parents. Me mettre en route fut chose bientôt faite. Un joli petit village, caché dans les arbres et entouré de jardins ; de bonnes ménagères, sur le pas de leur porte, regardant passer ce visage inconnu ; des poules picorant sous la haute surveillance d'un coq ; des canards, reconnaissables de loin à leur démarche oscillante ; voilà ce que je vis avant de

parvenir à la maison qu'on m'indiqua être celle de mon ami.

Au premier coup de sonnette, j'entendis comme un bruit d'ouragan, suivi d'un choc et d'aboiements furieux, puis une voix de femme : « Silence, Boule, silence ! viens ici, petit ; viens ! » La serrure grinça et une bonne vieille parut dans l'entrebâillement de la porte, suivie d'un affreux bouledogue tigré, aux joues pendantes, à la respiration forte et aux crocs bien en vue : un type classique de la race. Elle me dit que ses maîtres étaient absents pour la journée et qu'elle-même devait les rejoindre ; que Gaspard venait de sortir avec son fusil. Comme il n'avait pas pris les chiens, elle pensait qu'il ne tarderait pas à rentrer. « Si Monsieur veut attendre son retour dans le salon vert, la bibliothèque est à côté. Monsieur Gaspard doit déjeuner au cabaret des *Trois-Pigeons* ; on y mange très bien. Madame L'Escoffier fait des omelettes délicieuses ». Tout en causant, la brave femme m'apportait un plateau chargé de fruits et une bouteille de vin à l'air vénérable.

— Je me permettrai de prier Monsieur de bien fermer la porte quand il sortira.

J'eus un instant l'idée d'aller tout de suite au restaurant, mais le salon vert était si frais, il entra par la porte ouverte sur le jardin un air si parfumé, que je restai.

— Allez, bonne femme, j'attendrai, et si, par hasard, je sors, je fermerai tout, soyez tranquille !

La vieille disparut, entraînant avec elle le bouledogue, qui me lança en partant un coup d'œil sournois. Il semblait penser : « Nous nous retrouverons ! »

Bientôt la grande porte cria sur ses gonds, et j'entendis une voix qui disait : « Garde la maison, Boule, garde-la bien. Ne laisse approcher ni voleurs, ni braves gens. Par le temps qui court, il faut se méfier de tout le monde. »

Traversé soudain d'une pensée pénible, je courus à la fenêtre hêler la servante qui, déjà un peu loin et dure d'oreille, n'entendit rien. Cette manœuvre eut un résultat diamétralement opposé à celui que j'en attendais, car Boule n'était pas sourd, lui, et, avant que j'eusse pensé à m'assurer de l'entrée qui donnait sur le jardin, il se trouva devant moi. L'affreux chien ! Il me montrait sa puissante mâchoire et aboyait comme quatre de son espèce. Ouf ! la vilaine bête ! Qu'on puisse posséder pour son plaisir un pareil animal ! Il n'était plus question de consulter la bibliothèque. Je tenais à la garniture de mes os, et l'illustre Boule semblait la surveiller d'un air significatif ; parfois même il prenait le vent avec une physionomie inquiétante. Je n'avais qu'un parti à prendre : attendre. L'hospitalité la plus

élémentaire offre un siège ; je voulus le saisir. Le cerbère fit mine de s'élançer sur moi. Je protégeai ma figure de mes deux mains et me préparai stoïquement à être avalé. Il n'en fut rien. Ce n'était qu'un avertissement.

Gaspard ne rentrait pas. Il déjeunait probablement pendant que je l'attendais. Je pensais aux omelettes de M^{me} L'Escoffier. Les parfums du jardin me semblaient apporter une vague odeur de friture. Je rêvais aux jolies truites de la rivière, tachetées de rouge ou de noir, mon poisson favori, surtout quand je le mange à la campagne. Et comme c'est agréable de déjeuner sur une nappe rude, mais bien blanche, ou, préférablement encore, sur une table de bois très propre ! Oh ! le chenapan ! Il s'est étendu tout de son long, le museau entre les pattes, il feint de sommeiller pour me faire tomber en faute et avoir un prétexte de me gruger. Le lâche ! il me regarde en dessous. Oh ! si j'avais dans les mains un bâton... Et pas de séduction possible ! Pourtant, si je lui offrais un louis pour une chaise ? En supposant qu'un bifteck lui coûte dix sous, et qu'il en mange deux par jour en sus de son ordinaire, cela lui ferait trois semaines de plaisir. Aïe ! le mollet gauche commence à me faire mal. Affreux chien ! L'horloge sonne onze coups. Gaspard se met sans doute à table. Je me sens horriblement fatigué. La marche n'est rien auprès d'une station verticale et prolongée. Je vais essayer de m'appuyer contre la paroi. Je recule d'un pas et m'y voilà ! L'inique bête ! Si je n'étais sûr d'être dévoré, je saiserais ce petit tabouret et j'essayerais de l'assommer. Eh bien, oui, monsieur, je prends mes aises ! Qu'est-ce que cela peut bien te faire ? Grogne seulement, vieil enragé ! Je suis en ton pouvoir, mais je reviendrai tout exprès un jour pour te dépêcher dans l'autre monde. Butor ! Quel plaisir peut donc avoir Gaspard à garder ce mufle ? Il est laid, et de plus il a l'air bête. Ce déjeuner dure bien longtemps. Je ne puis pourtant pas rester toute la journée dans cette fichue position. Onze heures et demie ! Quand midi sonnera, s'il n'est pas là, comme je ne suis point un héron pour me tenir sur mes pattes de pareille façon, j'engage les hostilités. Je vais me rapprocher insensiblement de la table. Avant l'attaque, je sauterai dessus. Cette grande écriture de bronze me servira de massue. Si je te touche une seule fois entre les deux oreilles, mon ami, je garantis le coup. Canaille ! Tu ne me connais pas, si tu t'imagines que je vais endurer plus longtemps ta méchante plaisanterie ! Manœuvrons avec lenteur et précision. Grogne, vieux co-saque ! Oui, je pivote un peu sur mes semelles. Me voilà rapproché de mon bastion. Hurle, cela te rend si joli. Oh !